



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES

Tenue le 18 juin 2024

En présentiel, au 14 rue Soumande ou par visio-conférence

Étaient présents

(R = Membre régulier avec droit de vote)

(O = Observateur sans droit de vote)

Secteur loisir

R Josée Landry-Gagnon (Le Sillage) — Simon Jomphe (Boîte à science)

O Audrey Cantin (Scouts du District de Québec) – Pierre-Emmanuel Boutin (Scouts du District de Québec) - Jacques Laberge (ARLPH-CN) –Yannick Arbour (Chœur Azurhythmes) – Chantal Gignac (Accès-Loisirs Québec)

Secteur sport

R Alexandre Martins (Club d'athlétisme de Québec) – Philippe Bernard (Association Régionale de soccer de Québec) - Jérémie Destouches (Club de Patinage de Vitesse VQ) – Jean-François Dorval (Escrime) - Mathieu Rousseau (RSEQ-QCA)

O Philippe Thivierge (Ultimate Québec)

Secteur municipal

R Marie-Hélène Blouin (Ville de Québec)

Secteur MRC

R Véronique Gravel (St-Pierre-île-d'Orléans)

Secteur éducation

Indépendant

Diane Boudreault – Pierre Gendron – François Cloutier

Étaient également présents

Les employé.e.s suivant.e.s de l'ULSCN :

Maude Gingras – Guillaume St-Pierre – Marie-Jeanne Deschênes – Alexandra Roussin
– Ruben Moreno – Alexandrine Fortin – Mélissa Feeney – Joann Doyon – Susie-
Blanche Paradis.

1. Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire des membres ;

Monsieur Mathieu Rousseau, président, souhaite la bienvenue à tous et déclare l'assemblée annuelle extraordinaire des membres de l'ULSCN ouverte. Il est 16h32.

Tel que prévu à l'article 23 des règlements généraux de la Corporation, la présidence du Conseil d'administration agit d'office comme présidence de toute assemblée générale. À ce titre M. Rousseau présidera cette assemblée.

Le secrétariat du Conseil agit d'office comme secrétariat de toute assemblée. En l'absence Joanie St-Pierre, Mme Marie-Hélène Blouin est proposée et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

2. Vérification du quorum et de l'avis de convocation ;

Le quorum aux Assemblées des membres étant constitué des membres présents, le quorum est considéré atteint. Mathieu Rousseau confirme que l'avis de convocation a été envoyé dans les délais prescrits, soit 10 jours avant la date fixée pour l'Assemblée.

3. Adoption de l'ordre du jour ;

Mathieu Rousseau procède à la lecture de l'ordre du jour. Diane Boudreault propose l'adoption de l'ordre du jour tel que soumis. Elle est appuyée par Pierre Gendron.

AGE-18-06-2024-01

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Diane Boudreault / Pierre Gendron

4. Explications relatives à la tenue de la présente assemblée générale extraordinaire ;

M. Rousseau explique que la présente assemblée extraordinaire a pour objectif d'adopter une résolution modifiant les règlements généraux. Il est souhaité d'abroger l'article 75 afin d'abolir l'usage d'un comité exécutif.

5. Adoption d'une résolution modifiant le nombre d'administrateurs ;

M. Rousseau présente la résolution modifiant les règlements généraux.

CONSIDÉRANT QU'il est souhaité que la Corporation mette tout en place pour optimiser sa saine gouvernance ;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaité de se conformer au code de gouvernance du ministère de l'Éducation ;

CONSIDÉRANT QUE ce code ne recommande pas l'usage d'un comité exécutif ;

CONSIDÉRANT QUE l'ULSCN n'utilise plus ce comité;

Sur une proposition de Simon Jomphe, appuyé de Marie-Hélène Blouin, il est résolu à la majorité des voix des membres présents d'abroger l'article 75 des règlements généraux de la corporation.

AGE-18-06-2024-02

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Simon Jomphe / Marie-Hélène Blouin

6. Levée de l'assemblée extraordinaire.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée extraordinaire des membres est levée. Il est 16h35.



Mme Marie-Hélène Blouin,
Secrétaire d'assemblée